



Enseignants, vers la bivalence...

INFOS

Conseil supérieur des programmes : cœur du réacteur ?

Le ministère continue de préparer le terrain de sa révision du statut enseignant, et a rappelé récemment, dans son Projet Annuel de Performance 2014, que « *pouvoir enseigner deux disciplines prend [...] tout son sens afin de permettre une plus grande transversalité propice à l'acquisition des compétences* ». Les services ministériels estiment qu'en 2013, environ 12% des professeurs enseignent déjà deux matières différentes. **Le ministère prévoit de faire passer ce taux à 13% en deux ans** ; un sujet qui sera abordé dans les groupes de travaux et réflexions sur le métier d'enseignant prévus cet automne...

Vincent Peillon, qui s'était, en janvier dernier, déclaré peu intéressé par le sujet, a aujourd'hui annoncé qu'il n'avait « **aucun tabou** » quant à la **possible bivalence des professeurs**, et avance même déjà certains arguments : « *Sur le plan pédagogique, l'acquisition des connaissances par les élèves est facilitée par des réponses pédagogiques plus différenciées et transversales assurant une meilleure transition entre l'école et le collège. C'est également, une modalité de répartition de services permettant à la fois aux EPLE et aux enseignants du second degré d'éviter des compléments de services entre plusieurs collèges et/ou lycée dans l'objectif d'une meilleure efficacité organisationnelle.* »

Le SNCL-FAEN est bien aise de constater que le ministre ne trouve que des vertus à la bivalence et lui rappelle qu'il a existé un corps de professeurs bivalents qui s'appelaient les PEGC. Alors que le recrutement de ce corps de professeurs a été mis en extinction voilà plus de 30 ans, **il est pour le moins étonnant que ce qui était dénoncé naguère comme un grave défaut, revienne aujourd'hui comme une solution d'avenir.**

Le Conseil supérieur des programmes a été récemment installé par le ministre de l'Éducation nationale. **Un triple objectif** est assigné par la loi à cette nouvelle instance :

- ⇒ **Redéfinir les programmes** d'enseignement (en commençant par le primaire).
- ⇒ **Etablir les évaluations** de ce qui doit être maîtrisé par les élèves.
- ⇒ **Faire des recommandations** sur la formation professionnelle des enseignants.

De ces objectifs généraux, découlent plusieurs conséquences qui auront un impact déterminant sur l'évolution du système éducatif dans les prochaines années :

- ⇒ Le CSP aura à concevoir des **programmes articulés avec le socle commun**, dont il devra **définir le contenu**, ce que la loi d'orientation s'est bien gardée, d'ailleurs, de faire. L'évaluation sera désormais basée sur des **compétences** plutôt que des **connaissances**, en rupture complète avec la conception actuelle des programmes.
- ⇒ Le CSP aura à **décider de la validation du socle**, lui donnant un droit de regard sur les examens, comme le bac.
- ⇒ Le CSP aura son mot à dire sur les **contenus des épreuves des concours de recrutement** des enseignants.
- ⇒ Le Conseil supérieur des programmes sera chargé de mettre en place de nouveaux enseignements : **l'enseignement moral et civique** (2015) de l'école au lycée, inscrit dans la loi ; **le parcours d'éducation artistique et culturel** (quelle place, dans ou à côté des disciplines actuelles ainsi que dans le temps scolaire ?) ; et **l'éducation à l'orientation** avec un parcours de découverte des métiers au collège.

Le SNCL-FAEN a, depuis le début, soutenu que davantage que la loi de refondation, ce seraient les conséquences qui en découleraient qui apporteraient les impacts les plus négatifs sur l'enseignement. Après les **modifications dans l'organisation des cycles** d'enseignement, après le **rapprochement école-collège** et la mise en place du continuum bac-3/bac+3, c'est avec l'habillage du Conseil supérieur des programmes que V. Peillon continue de mettre en place, par petites touches, la **refonte complète du système éducatif**.

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36
Mèl : sncl@wanadoo.fr

Informez-vous régulièrement

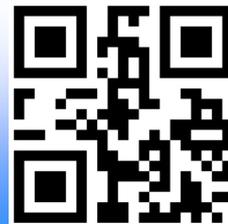


www.sncl.fr

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



www.faen.org



Budget 2014 : collèges au régime sec

Le projet de budget 2014 n'est certainement pas une réussite pour l'Education Nationale. En vérité, ce sont seulement 1000 emplois nets qui devraient être disponibles en supplément dans les classes grâce à lui, tandis que 26 millions d'euros de dépenses supplémentaires vont disparaître en mesures catégorielles dont la majorité des professeurs ne verront pas la couleur. Si la suppression du jour de carence est budgétée, le budget prévoit en revanche de réduire de 20 millions d'euros la dépense pour manuels scolaires en 2014 : les collèges ne pourront plus renouveler de collection...

Recrutement enseignants : la crise se poursuit...

Après le rapport de cet été sur la crise du recrutement, les inspecteurs généraux pointent à nouveau les difficultés de recrutement en allemand, anglais, mathématiques, français et arts plastiques. Cette année, le taux de recrutement dans certaines de ces matières devrait descendre sous les 1,16 candidat pour 1 poste... La masterisation et la dévalorisation financière et sociale du métier restent les principales explications de sa désaffection. Les inspecteurs n'envisagent cependant pas d'autres mesures que la bivalence et la régionalisation des concours...

Mutations : d'une académie à l'autre...

Selon une note d'information de la Depp publiée ce mois-ci, les académies franciliennes et du nord de la France ont moins de succès auprès des enseignants du second degré que celles de l'ouest et du sud-ouest (après analyse des 25.000 demandes de mouvement inter-académique formulées en 2012 ; voir carte ci-dessous).

Les académies les plus attractives pour les enseignants (très demandées et difficiles à obtenir) sont celles de Rennes, Bordeaux, Toulouse et Montpellier. Elles "représentent 43 % des premiers vœux de titulaires alors qu'elles n'abritent que 23 % des enseignants", et comptent moins de postes en éducation prioritaire. Il n'est pas facile d'y être muté : seuls 25% à 30% des titulaires les ayant demandées en premier choix obtiennent leur mutation. Les enseignants qui y ont obtenu un poste souhaitent rarement en partir, et la majorité des départs sont des départs en retraite.

A l'opposé, les académies les moins demandées sont celles de Créteil, Versailles et Amiens, où les affectations par défaut sont nombreuses. Près de la moitié des néo-titulaires sont affectés dans ces académies, parfois sans les avoir mentionnées dans leurs vœux de mobilité. Cette contrainte explique le grand nombre de demandes de départ : 13 % des enseignants titulaires de l'académie de Créteil, 11,6 % dans celle de Versailles et 7,9 % dans celle d'Amiens ont demandé leur mutation en 2012. Dans ces académies, près de 15% des enseignants exercent depuis moins de trois ans, contre moins de 10% ailleurs.

La Corse et Paris "atypiques"

Les académies de Corse et de Paris sont atypiques : elles connaissent un "turn-over" important, avec trois enseignants demandant à entrer dans l'académie de Paris quand un demande à en sortir, et quatre contre un pour la Corse.

